

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET DES DECISIONS DE
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 DECEMBRE 2024

Salle du Conseil - 1 avenue François MITTERRAND - 11 500 QUILLAN

Délibération DC 2024-167

Attribution marché de travaux de réfection et d'isolation des couvertures des ateliers

Date de convocation : 19 décembre 2024	Liste des délibérations affichées le : 24.12.2024		
Nombre de conseillers en exercice : 84	Présents : 16 à l'ouverture de la séance		
Absents et dépôts de pouvoirs : 0	Excusés : 3	Autres absents : 65	Votants : 16

Le conseil communautaire du 19 décembre 2024 n'ayant pas pu se tenir faute de quorum, il a été reporté au 24 décembre 2024. Le quorum n'est pas nécessaire.

Présents : Alain CHANAUD (Belvianes et Cavirac), Alfred VISMARA (Cailla), Bernard VAQUIÉ (Camurac), Joseph LLOPIS (Comus), Jacky ONDEDIEU (Coudons), Yves ANIORT (Granes), Jacques GALY (Lapradelle-Puilaurens), Yves HUGUET (Le Bousquet), Francis SAVY (Mazuby), Jacques MANDRAU (Quillan), Jacques DE LA PIQUERIE (Quirbajou), Michelle MOULARD (St Jean de Paracol), Denis MALTAT (St Julia de Bec), Anthony CHANAUD (Val du Faby) et Georges BENNAVAIL (Val du Faby).

Procuration : Néant

Excusés : Jacques MAMET (Chalabre), Patrick DE BOISSIEU (Counozouls), Jeanine BOULET (Saint Louis et Parahou), Pierre CASTEL (Quillan)

Absents : Serge MOUNIÉ (Artigues), Christophe PIQUEMAL (Aunat), Philippe PARRAUD (Axat), Jean-Claude MICHELOU (Axat), Jean Pierre ADROIT (Belcaire), Lucien RIVIÉ (Belfort sur Rebenty), Georges RAMON (Belvis), Sébastien DAIGNEAUX (Bessède de Sault), Didier MONTAGNE (Campagna de Sault), Gilbert SIMON (Campagne sur Aude), David FERNANDEZ (Campagne sur Aude), Jean Jacques AULOMBARD (Chalabre), Bruno CARBONNEL (Chalabre), Evelyne GARROS (Chalabre), Éric ASTIER (Corbières), Claire THÉNARD (Courtauly), Jacques PETIT (Escouloubre), Christian SOULA (Espérazza), Rose Marie DAROT (Espérazza), Julie LE MORVAN (Espérazza), Olivier FROMILHAGUE (Espérazza), Gaël SAN MARTIN (Espérazza), Elvire ANDREWS (Espérazza), Patrick CAZAUD (Espérazza), François LACROIX (Espezal), Didier PARIS (Fontanès de Sault), Patrick EMERY (Galinagues), Dominique BRUCHET (Gincla), Daniel CALVI (Ginoles), Lydie MUNIER (Joucou), Marc SAN FRANCISCO (La Fajolle), Honoré GERVAIS (Le Clat), Sauveur TRANIELLO (Marsa), Jean Marc MURATORIO (Mérial), Alain RENON (Montfort sur Boulzane), Bertrand BARGAIN (Montjardin), Alain BONNÉRY (Nébias), Marie- Antoinette MOULIS (Niort de Sault), Jean-Paul MARTINEZ (Peyrefitte du Razès), Olivier FERRIER (Puivert), Nadia PARACHINI (Quillan), Jacques SIMON (Quillan), Amandine MORENO (Quillan), Sébastien AMOUROUX (Quillan), Gilles ALARD (Quillan), Sophie BOUTTIER (Quillan), Jean POLY (Quillan), Christine BINDER (Quillan), Mohammed EL HABCHI (Quillan), Martine DAFFOS (Quillan), Jérôme ARTIGUES (Rivel), Hervé CHAPUT (Rodome), Jean-Pierre ESPOSITO (Roquefeuil), Benoît OLIVE (Roquefort de Sault), Sébastien TORREILLES (Salvezines), Julien SADDIER (Sonnac sur l'Hers), Serge BACAVE (Saint Benoît), Jean-Jacques MARTY (Saint Ferriol), Louis SIRE (St Just et le Bézu), Rose-Marie MANAUD (Saint Martin Lys), Anthony SANCHEZ (Sainte Colombe sur Guette), Thierry COUTEAU (Sainte Colombe sur l'Hers), Jean-Christophe GAUVRIT (Tréziers), Sylvie BRINGUIER (Val de Lambronne) et Marc RIVALS (Villefort).

Secrétaire de séance : Anthony CHANAUD

Le bâtiment hébergeant les services techniques intercommunaux rattachés à l'unité territoriale de Quillan et une partie des services administratifs sont vétustes, voire dangereux. aucune isolation.

Après attribution de subvention pour effectuer les travaux nécessaires, il s'agit de

- Reprendre et sécuriser les toitures des 2 bâtiments,
- Proposer une isolation thermique en toiture des locaux de travail permettant une amélioration des conditions d'occupation,
- et mettre les locaux aux normes de désenfumage.

Une première consultation des entreprises s'étant avérée infructueuse, le marché de travaux a fait l'objet d'une relance selon la même procédure

Objet du marché :

Marché de travaux - Réfection et isolation des couvertures des ateliers intercommunaux

Marché passé en Procédure adaptée (art L2123-1 et s. du Code de la Commande Publique)

Durée du marché : Le marché est conclu à compter de sa date de notification. Les délais d'exécution sont ceux pour lesquels les titulaires se sont engagés dans le cadre de leur offre, période de préparation comprise.

Date envoi publicité et supports concernés : 08/11/2024

Plateforme de dématérialisation www.e-marchespublics.com et JAL L'Indépendant

Date limite de réception des offres : 07/12/2024 à 12h

Date d'ouverture des plis : 09/12/2024

Date de présentation à la commission MAPA pour avis : 18/12/2024

Nombre et liste des candidats ayant remis une offre : 2

Entreprise - Code Postal / Ville
Technipose industrie – 11 300 St MARTIN de VILLEREGLAN
SAS OCBAT – 11 500 QUILLAN

L'ensemble des candidatures et dossiers sont admis à l'analyse.

Jugement des offres proposé

Rappel des critères annoncés dans le règlement de consultation

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

- 1- Prix des prestations au vu des prix proposés aux DPGF : 50%

Selon la formule suivante : devis le plus bas / prix de l'offre x 50 = note de l'offre/50

- 2- Valeur technique au regard des éléments présentés : 35%
- 3- Délais d'exécution des prestations : 15%

Notes pondérées proposées pour les offres des candidats :

	Technipose industrie	SAS OCBAT
Note prix / 50	43,42	50,00
Note technique / 35	30,00	25,00
Note délais / 15	0,00	15,00
Note globale /100	73,42	90,00
Classement	2	1

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions du Code de la commande publique,

Vu la délibération du Conseil n° DC 2024-133 du 7 novembre 2024 portant déclaration d'infructuosité du marché de travaux de réfection et isolation des couvertures des ateliers intercommunaux ;

Vu l'avis de la commission MAPA du 18/12/2024,

Vu le rapport d'analyse des offres présenté,

Après en avoir délibéré,

Conseillers présents	15	Suffrages exprimés	15
Retraits avant vote	0	Pour	15
Abstentions	0	Contre	0

DECIDE :

- **Article 1 :** Le marché de travaux de « Réfection et isolation des couvertures des ateliers intercommunaux » est attribué à l'entreprise OCBAT pour un montant de 297 2026,18 € HT. Les prestations supplémentaires éventuelles ne sont pas affermies.
- **Article 2 :** Le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution du marché, y compris par voie d'avenant pour des modifications non substantielles ou de faibles montants au sens des articles R2194-7 et R2194-8 du Code de la commande publique.

Pour extrait conforme
Francis SAVY, Président de la CCPA



Acte certifié exécutoire compte tenu

- ❖ de sa transmission en sous-préfecture le 13/01/2025
- ❖ et de sa publication le 13/01/2025